

Coalition Carmel

4816, rue Garnier
Montréal H2J 4B4

Le 18 juillet 2005

L'honorable Gérald Tremblay, maire de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 3.100
Montréal H2Y 1C6

OBJET : Le Carmel de Montréal

Monsieur le maire,

Lors de la séance du conseil municipal du 20 juin 2005, en répondant aux questions posées par les représentants de la Coalition pour la préservation du site du Carmel de Montréal, vous avez indiqué votre disponibilité pour une éventuelle rencontre avec notre coalition et l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, lorsqu'un projet viable serait identifié.

Nous sommes persuadés que le moment d'une rencontre est déjà propice. Un projet sérieux a été proposé. La ville de Montréal doit s'engager et travailler de concert avec l'arrondissement Plateau Mont-Royal et la Coalition pour la préservation du Carmel pour assurer la conservation de ce site unique et exceptionnel. Nous apprécierions si vous ou votre personnel politique pouviez vous libérer pour une rencontre avant la fin du mois d'août.

Vous n'êtes pas sans savoir que le ministère de la Culture tarde à décider si le site doit être classé pour en protéger le patrimoine, mais que le Conseil du patrimoine de Montréal, dans son avis du 11 novembre 2004, reconnaît la grande valeur patrimoniale du Carmel de Montréal, y compris son jardin. Nous apprécions le travail de l'instance consultative de la Ville dans ce dossier et espérons maintenant pouvoir compter sur le travail des élus pour que de telles recommandations d'experts puissent conduire à des gestes concrets. L'arrondissement soutient qu'il est prêt à collaborer avec d'autres instances afin de contribuer à la préservation des jardins.

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal a collaboré avec notre Coalition pour la recherche de solutions, notamment en participant à titre de partenaire au Comité directeur d'un Appel de propositions, lancé en février dernier, visant à identifier des projets réalistes et viables pour donner au Carmel une vocation communautaire, objectif que ne permettrait en rien le projet de développement de copropriétés du Groupe Prével.

Nous comprenons que le dossier implique non seulement les intérêts légitimes des citoyens, mais ceux des propriétaires actuelles du site, soit la Corporation des Moniales Carmélites Déchaussées et qu'il faudra à votre administration agir avec doigté. Les enjeux politiques touchent non seulement à la politique du patrimoine, mais aussi à la politique de l'arbre et à la politique de développement durable de la Ville. C'est parce que nous savons que vous mesurez l'ampleur des enjeux que nous vous invitons à poser les gestes suivants :

- 1) ajouter la voix de la ville de Montréal à celles de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Héritage Montréal, de notre coalition et des milliers de citoyens, en sollicitant que la ministre procède rapidement au classement du site afin d'assurer sa conservation ;
- 2) procéder à l'attribution d'un statut de reconnaissance patrimoniale au site, tel que prévu dans le cadre de la politique du patrimoine adoptée à l'unanimité le 31 mai 2005 ;

- 3) inscrire le dossier du Carmel parmi les projets visés par le programme d'infrastructures dont les critères permettent notamment aux municipalités « l'acquisition d'immeubles à vocation collective pour des organismes sociaux ou communautaires ». À cet égard, nous nous permettons de souligner un précédent, la ville ayant, pour un autre projet, annoncé investir à cette fin à même des sommes disponibles dans le cadre du programme des infrastructures ;
- 4) tenir compte du Carmel dans le cadre de l'actuelle négociation en cours sur le renouvellement de l'entente entre la Ville et le ministère de la Culture sur la mise en valeur du patrimoine montréalais.

Nous réitérons donc notre demande à l'effet de vous rencontrer, avec la responsable du patrimoine, madame Francine Sénécal, et la mairesse de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, madame Helen Fotopulos, afin de travailler ensemble à la recherche de solutions tout en reconnaissant, en respectant et

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Lorraine Decelles
au nom de la Coalition pour la préservation du site du Carmel de Montréal

P.j. : Texte d'un communiqué diffusé sur Portail Québec

cc : Helen Fotopulos
Francine Sénécal

Annexe : Texte d'un communiqué diffusé sur Portail Québec

Inauguration de la nouvelle caserne de L'Ile-Bizard :

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A OCTROYÉ
1 771 641 \$ A LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

MONTRÉAL, le 16 juin /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a confirmé l'octroi d'une aide financière du gouvernement du Québec de 1 771 641 \$ à la Ville de Montréal.

Cette aide est consentie dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers dans le secteur de L'Ile-Bizard, soit la caserne 56 érigée au coût de 3 543 282 \$. Ces investissements sont assumés à parts égales par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

D'une superficie de 1 250 mètres carrés, le bâtiment de deux étages a été érigé sur un terrain municipal situé au 230, boulevard Chèvremont à l'Ile-Bizard. Il offrira tout l'espace nécessaire, notamment, pour loger deux unités d'intervention et pour satisfaire aux besoins et aux normes actuelles en matière de sécurité contre l'incendie.

«L'aménagement d'une caserne de pompiers moderne et à proximité de la population de L'Ile-Bizard saura répondre aux besoins de protection et de sécurité exprimés par les résidents. Cette caserne permettra d'améliorer de façon significative les infrastructures collectives du secteur de L'Ile-Bizard», a déclaré la ministre Normandeau.

Le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, s'est dit heureux de l'appui du gouvernement du Québec à la réalisation de ce projet prioritaire pour la population de L'Ile-Bizard.

Doté d'une enveloppe de 533 millions de dollars, le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités vise notamment à permettre aux municipalités la réalisation de travaux de réfection, de remplacement ou de réhabilitation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de traitement de l'eau potable. Il vise également des travaux de construction, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures jugés prioritaires à la suite de regroupements municipaux ou d'infrastructures nécessaires à l'implantation ou au maintien d'une entreprise en région. De plus, ce programme comprend un volet permettant aux municipalités et aux organismes de réaliser des projets à incidences économiques, urbaines ou régionales. Enfin, il prévoit l'acquisition d'immeubles à vocation collective pour des organismes sociaux ou communautaires.

- 30 -

(<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2005/16/c2655.html>)